

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3167 - Mercredi 30 Mai 2018 - Prix : 200 Fc

PLACEMENT EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE DE SAMBI

Le juge rejette la demande de main levée



  **LA FOIRE** 30 May
DES PRODUITS EGYPTIENS 11 JUNE
ET INTERNATIONAUX 2018
RETAJ HOTEL MORONI  10:00AM
9:00PM 

INTERVIEW / HADJI MOHAMED IBRAHIM

"Rendre la Maison de l'Emploi comorienne utile et nécessaire"

Cela fait deux ans que les Comores ont eu un nouveau gouvernement. Pour mieux cerner les enjeux et la portée des actions réalisées ou en cours, La Gazette des Comores est partie à la rencontre du directeur général de la Maison de l'emploi Hadji Mohamed Ibrahim, pour évaluer les réalisations et les projections en matière de création d'emploi et de lutte contre le chômage tenant compte du slogan "un jeune un emploi" scandé par le candidat Azali.

Question : "Un jeune un emploi" est le slogan qui a fait élire l'actuel président, en tant que directeur de la maison de l'emploi, comment tradiriez-vous ce slogan avec des faits après deux ans de présidence ?

Hadji Mohamed Ibrahim : C'est vrai que le slogan "un jeune, un emploi" a été présenté dans le programme d'Azali Assoumani, je pense qu'après deux ans de pouvoir, on œuvre sur la faisabilité et la réalisation pour être en mesure de venir au bout de cette promesse et d'en faire une réalité. Parce que pour créer un emploi, il ne s'agit pas de clamer cela, ce n'est pas évident qu'une fois au pouvoir, le président puisse donner du travail à tout le monde. C'est un processus qui est long. Pour y parvenir, il a commencé à développer les infrastructures qui devront permettre une augmentation des possibilités d'embauche. La construction du complexe hospitalier d'El-Maarouf, la réfection des routes et la réglementation du cou-

rant, Tout ça devra élargir les investissements et à un emploi massif.

Question : Parlons chiffres. Combien de dossiers de demande avez-vous reçu pendant ces six derniers trimestres ? A combien s'élève le taux de chômage aux Comores à l'heure actuelle ?

HMI : Cela fait à peine quatre ans que j'ai pris cette fonction et les chiffres que je peux donner montre une évolution malgré tous les obstacles liés à la sensibilisation sociale. Par exemple en 2016, nous avons enregistré quatre-vingt-seize dossiers de demande d'emploi, le chiffre a triplé l'année suivante, plus de trois cent dix demandeurs et au premier trimestre de cette année nous avons trois cent cinquante-deux dossiers donc un total évolutif considérable. Pour ce qui est du chômage, je ne peux pas donner de chiffre palpable car on ne peut pas évaluer une population de quatre cent mille jeunes et donner des résultats sur huit cent demandes. A vrai dire, le taux de chômage est difficile à chiffrer car les dossiers enregistrés sont peu nombreux. Ce que je peux dire, en tant que directeur de l'institution, c'est qu'on a permis l'embauche de sept personnes sur quatre-vingt-seize dossiers en 2016 et trente-sept dossiers en 2017 sur trois cent dix, on peut dire que le rôle de la maison de l'emploi est favorable aux jeunes pour décrocher un job. Je ne suis pas trop fier de ces chiffres mais comme la structure est en train de s'installer, il faut se dire que c'est moyen.

Question : Concrètement,

quelles sont les projets en chantier pour lutter contre le chômage des jeunes ?

HMI : Il y a beaucoup de structures concernées par cette possibilité de lutter contre le chômage des jeunes mais la maison de l'emploi est un environnement qui cherche à rapprocher les demandeurs et offreurs d'emplois. Et pour cela, on continue de sensibiliser la jeunesse à la recherche d'emploi de venir s'inscrire sur notre plateforme afin de trouver la solution pour palier ce vide social. Et dans ce contexte, on a mis en place un programme qui devrait inciter ces jeunes à visiter la plateforme et à s'investir dans l'entrepreneuriat à travers des formations sur la culture d'entreprise, l'élaboration des projets économiques et les techniques bancaires. C'est le moyen efficace pour permettre à nos jeunes d'être eux aussi des créateurs d'emplois à travers les entreprises qu'ils auront lancé dans l'avenir et c'est la philosophie de la Maison de l'emploi pour lutter contre le chômage.

Question : Parmi les promesses de campagne du président, la création d'un millier d'emplois. Jusqu'à ce jour, combien d'emplois ont été créés et dans quels secteurs ?

HMI : Le gouvernement a un projet de trois mille emplois dénommé « emplois rapides », qu'il a présenté récemment dans un séminaire. Le programme est en marche et nous continuons à y travailler parce que la faisabilité ne vaut pas l'annonce. Déjà le fait d'instruire sur la



création de trois mille emplois, on sait très bien que ce n'est pas du jour au lendemain que cela va se faire. Mais c'est un processus à suivre à travers le programme de création, c'est dans la filière financière qu'on a mis l'accent tout en commençant par la formation de deux-cent cinquante jeunes dans la comptabilité dont cent trente-deux ont déjà commencé. On a, à cet effet, proposé une loi qui va permettre aux entreprises, publiques et privées, de recruter des comptables au fur et à mesure.

Question : Parlez-nous de votre « politique de l'émergence de la maison de l'emploi ». En quoi consiste-t-elle ?

HMI : C'est un projet qui va avec celui du chef de l'Etat. Et comme la MDE est un acteur majeur pour le développement du pays notamment sur la création d'emploi et l'ouverture à la jeunesse, il ne

pouvait passer qu'on ne mette pas en place un programme pour le développement du secteur. Notre projet consiste à réduire le chômage des jeunes tout en s'appuyant sur la création des trois mille emplois, faciliter cette création et essayer de structurer les données de la MDE tout en la dotant d'une vision comme les autres pôles emplois étranger. Et c'est pour cela qu'on a commencé à créer des partenariats avec ces dernières afin de tirer de celles-ci l'expertise. Notre vision est de rendre la MDE comorienne utile et nécessaire à l'instar des pôles emplois du monde en ayant un observatoire fiable et être en mesure d'offrir du travail aux jeunes, sans écarter l'ouverture de celle-ci aux autres îles.

Propos recueillis par A.O Yazid

FORUM RÉGIONAL DES ÉNERGIES DURABLES

Le solaire photovoltaïque et l'éolien au cœur des débats

La deuxième journée consacrée aux énergies renouvelables était axée essentiellement sur le solaire photovoltaïque et l'éolien. Sur place, les professionnels de la question sont revenus sur les opportunités et contraintes qu'offrent ces énergies propres. L'auto consommation a fait l'objet de l'intervention de Hicham Allaoui, directeur de Sunpower Energies en Union des Comores, lors de la deuxième journée consacrée aux énergies renouvelables.



Intervenants au forum des énergies durables

Dans une présentation sur les centrales solaires, M. Allaoui s'est montré pessimiste quant à la construction de centrales de stockages projetées par les partenaires étrangers aux Comores. « Installer une centrale solaire au sol demande un dispositif important, et aux Comores nous avons plusieurs contraintes allant du problème de l'espace, la cherté des travaux et le problème sur le réseau. C'est plus

simple d'aller diviser cette centrale de 10 Mwc et les disperser dans les bâtiments déjà existants. Comme ça, on atteint les 4 à 10 Mwc de solaire sur toiture. L'avantage est que cela va coûter deux fois moins cher que les centrales au sol », a-t-il expliqué.

Conscient de l'urgence pour le pays de se doter de centrales solaires et sachant qu'il faut compter 2 à 3 ans pour en construire une, Hicham Allaoui estime qu'il est de ce fait

plus intéressant d'aller dans le sens qu'il entend, l'intérêt étant que « ces centrales là sont plus petites et vont profiter aux sociétés qui sont déjà sur place pour exécuter le projet. Ça va permettre de créer des emplois, de la richesse et de booster l'activité ». Il ajoute: « Si on prend des sociétés étrangères pour faire une grande centrale au sol, elle va tuer les acteurs locaux existants comme on le fait d'habitude ».

Pour Pierre Egot, les dirigeants ont à cœur de se tourner vers les énergies renouvelables. « Je pense qu'il y a une forte volonté de la part des dirigeants politiques à aller vers les énergies renouvelables. C'est quelque chose qu'on commence à voir », a confié le directeur Océan Indien et Afrique Australe à Green Yellow. Pour preuve, l'expansion dans la région de l'utilisation du solaire photovoltaïque. A part La Réunion et Mayotte qui sont fortement subventionnées par la France dans ce domaine, il citera le cas de Maurice avec sa principale centrale photovoltaïque installée depuis 2015 et de ses 60 Mwc en construction. Madagascar ne serait pas en reste non plus puisque la Grande Île va inaugurer la plus grosse centrale de l'océan indien avec 20 Mwc dans quelques semaines. Aux Seychelles et aux Comores, Pierre Egot, qui parle d'une forte demande, assure sa société est prête à intervenir, si besoin en est.

Au niveau de l'éolien, la situation dans la région est à améliorer. On compte 6 parcs seulement dans l'Océan Indien. 3 à Maurice, 2 à La Réunion et 1 aux Seychelles avec un total de 33 Mw. Le directeur des opérations à Quadran international en France a lui émis le souhait de voir l'éolien s'implanter comme le solaire. « L'éolien reste une très grande carte à jouer dans l'Océan Indien. Il y a des progrès comme ce fut le cas de Maurice », avance Olivier Gaering. Le secteur fait toutefois face à plusieurs contraintes qui freinent son expansion à savoir les contraintes cycloniques, gisement inégal sur les îles, les contraintes insulaires, l'acceptabilité, conflits d'usage des sols (des distances à respecter pour la population) et la concurrence directe du solaire.

Mohamed Youssouf

PLACEMENT EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE DE SAMBI

Le juge rejette la demande de main levée

L'avocat de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi assigné en résidence surveillée va interjeter appel après le rejet pour vice de forme, de la requête aux fins de la main levée de cette décision du ministère de l'intérieur.

Me Mahmoud Ahamada déterminé à aller jusqu'à la cour suprême. Le tribunal administratif a vidé hier mardi l'affaire de l'assignation en résidence surveillée de l'ancien chef de l'État Ahmed Abdallah

Mohamed Sambi. Le juge de référé saisi dans le cadre de cette affaire a rejeté la requête introduite par la partie plaignante en la jugeant « irrecevable pour irrégularité de fond et de forme ». En estimant que les exceptions soulevées par l'avocat du gouvernement « sont recevables ».

Un verdict qui laisse sans voix Me Mahamoud Ahamada avocat de l'ancien président déterminé à poursuivre la bataille judiciaire en interjetant un appel pour faire annuler la décision du ministère de l'intérieur.

« Dire que c'est l'État comorien qui aurait du être assigné. Je vous demande, mais qui est l'État dans ces conditions puisque c'est une décision administrative qui a été prise par une autorité administrative. Et je suis persuadé que c'est toujours contre l'auteur de l'acte que la décision doit être contestée, a-t-il regretté, ajoutant qu'il n'exclut pas la possibilité de saisir la cour suprême, si le besoin se fait sentir ».

Contacté par La Gazette /Hzk-presse Me Said Larifou avocat du gouvernement fait savoir que « la

saisine d'un juge respecte un certain formalisme qui en l'espèce n'a pas été observé, d'où l'irrecevabilité de la requête de M. Sambi ». Et de poursuivre : « quand au fond, les derniers événements notamment l'appel des parlementaires de Juwa à la désobéissance donnent raison au ministère de l'intérieur qui je le rappelle n'a fait qu'exercer à titre préventif, son pouvoir de police ».

Me Said Larifou convaincu que les déclarations très circonstanciées de Sambi ont légitimé les mesures prises à son encontre. « Car lors-

qu'on est ancien président, on n'incite pas ses militants à la désobéissance. Le recours possible dans un État de droit est la justice et non la rue ou la désobéissance », a-t-il martelé. Pendant ce temps à Mutsamudu et à Moroni les femmes du parti Juwa investissent les places emblématiques pour demander la levée des restrictions imposées à leur président d'honneur depuis deux semaines.

Maoulida Mbaé

2 ANS DE POUVOIR AZALI

Le porte-parole de Beit Salam dresse un bilan positif

Dans une conférence de presse au palais présidentiel de Beit-Salam, le porte-parole et conseiller diplomatique chef de l'Etat, a présenté le bilan des deux ans de présidence d'Azali Assoumani. Dans cette rencontre avec les médias, Mohamed Issimaila est revenu sur certains sujets d'actualité. La diplomatie, le quotidien des Comoriens, l'économie et la politique.

Dans un point de presse à Beit Salam, le porte-parole de la présidence de la république a tenu à informer les Comoriens sur les priorités engagées par le gouvernement dans le but de faciliter la vie quotidienne des comoriens. Mais aussi de faire le point sur les chantiers entamés pour l'émergence ainsi que la question de l'île comorienne de Mayotte. Sur le plan économique, le porte-parole a montré les réformes entreprises par le gouver-



Mohamed Issimaila porte parole de la présidence devant la presse

nement afin de stabiliser la vie quotidienne du comorien, notamment le rétablissement de l'électricité, la réduction des prix du pétrole et du riz, la baisse des droits d'inscription à l'université et l'engagement de l'Etat dans la réalisation des infrastructures.

Le porte-parole a montré que la réduction sur les prix du pétrole devrait induire la baisse des prix des autres produits et services comme le poisson, le pain, et les transports. « Certaines personnes diront que ce n'est pas si exceptionnel que le courant soit rétabli dans toute la pays ou que le prix du pétrole soit revu à la baisse car c'est une chose évidente. Ils oublieront que ceci n'a été pas

fait avant », fait remarquer Mohamed Issimaila. Pour lui, ce n'est que le début d'une politique économique voulue par le président Azali.

Pour illustrer ses propos, il cite « l'accélération de la croissance économique passant de 2,2% en 2016 à 2,5% en 2017 », principalement en raison de l'amélioration de l'approvisionnement en électricité et de l'augmentation des transferts d'argent, avec des investissements publics orientés vers la réhabilitation des routes. L'investissement privé a montré un certain dynamisme, notamment avec la mise en œuvre de deux projets d'expansion et de réhabilitation hôtelière. La croissance

du PIB réel devrait augmenter légèrement à 3% en moyenne au cours de la période 2018-2020.

Sur le plan politique et diplomatique, M. Issimaila a parlé du chantier des réformes institutionnelles entamées dans un « climat démocratique » répondant aux exigences de l'émergence prônée par le président de la République. Mohamed Issimaila a rappelé que le référendum du 30 juillet prochain était la volonté de tous les comoriens. « Il y a deux formes pour réviser la constitution : le congrès ou le référendum. Mais comme le peuple comorien s'est exprimé à travers les Assises nationales de février dernier, le gouvernement a jugé utile de s'en remettre à la volonté populaire. Tout sera fait dans le respect de la volonté des comoriens », a-t-il insisté.

« Rien de ce que les opposants disent n'est vrai. L'exemple en est que pour la réussite de la démocratie, Azali met en jeu son propre mandat. Ceci s'explique par le fait que si le « oui » l'emporte, il sera candidat dans des élections face à tout comorien visant la présidence », a-t-il insisté. Sur la question Maore, elle est une « priorité parmi tous les dossiers au niveau économique, social, culturel, politique, religieux, ou autres », a-t-il ajouté. M. Issimaila a défendu la position de fermeté du ministère des affaires étrangères. Ce dernier dit saluer

cette fermeté car selon lui, cela prouve que « le sens de cette décision est de faire en sorte que l'intégrité et la souveraineté des Comores soient respectées ». Issimaila rappelle que ce n'est pas la première fois que la diplomatie comorienne emprunte cette voie. Les gouvernements précédents ont tenté le même processus, toutefois la décision n'a duré que 48 heures. A l'en croire, le président appellerait toutes la classe politique à mettre de côté les divergences politiques et de s'unir pour défendre la question de Mayotte car « c'est l'origine de tous les problèmes sociaux, économiques et politiques que traverse le pays ». « Nous devons faire en sorte que la France reconnaisse l'appartenance de cette île à notre pays car il est le seul pays au monde qui ne le reconnaît et ce malgré les résolutions des Nations unies ».

Il a enfin évoqué le dossier brûlant de la citoyenneté économique. Sujet qui fait couler beaucoup d'encre. Pour les autorités, la finalité de cette affaire suscitée par les parlementaires, et non par aucune autre entité politique, est « d'établir les faits, savoir combien de passeports ont été vendus, combien de millions avons-nous perçu, et comment ont-ils été dépensés ? ».

A.O Yazid

RÉFÉRENDUM

Seuls les 6 partis reconnus pourront faire campagne

Prévu pour le 30 juillet prochain, le scrutin référendaire aura bien lieu. C'est ce qu'informe la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans un communiqué de presse.

La CENI dit être à pied d'œuvre pour l'organisation du scrutin référendaire du 30 juillet prochain. Dans ce communiqué de presse, ladite commission a validé la liste des partis politiques

retenus pour mener la campagne de ce référendum. On constate que seuls les six partis légalement reconnus par la loi, selon le ministre de l'intérieur, sont retenus sur dix ayant formulé leurs demandes.

« Conformément aux dispositions de l'article 167 du code électoral, la CENI a reçu dix demandes de partis politiques souhaitant participer à la campagne référendaire », lit-on dans le communiqué. La CENI cite deux des partis non retenus et

indique qu'elle va les informer par écrit, sur les motivations du rejet de leurs demandes. Il s'agit notamment du PSDC-DUDJA et du MDC.

Les institutions qui vont participer à la gestion de ces élections se sont vu attribuer « distinctivement » les prérogatives qui ne souffrent d'aucun amalgame. « Suivant le chronogramme, les Commissions Insulaires Indépendantes - CEII - sont déjà nommées. Elles feront leur prestation de serment et seront

installées officiellement ce jeudi 31 mai 2018 dans les îles respectives », lit-on.

La CENI demande aux électeurs comoriens de mieux se préparer afin de se présenter aux urnes dans les meilleures conditions, et de voter dans la sérénité pendant ce scrutin. Les partis autorisés à battre campagne sont : la CRC, Juwa, le RDC, l'UPDC, Orange et le Radhi.

A.O Yazid

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Mohamed Youssouf
M.I.M Abdou
AO Yazid

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

SPORT (INTERVIEW)

Ballet des directeurs au Commissariat de la Jeunesse et des Sports

Un clou chasse l'autre, dit-on ! Au Commissariat de la Jeunesse et des Sports, Abou Soundi assurait la direction générale de la Jeunesse et des Sports. Il a été remercié pour indiscrétion, supposée ou avérée. Ibouroi Mohamed, que certains avaient qualifiés, à tort ou à raison, de touriste, avait occupé ce poste il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, il refait surface. Il répond à nos questions (interview).

Question : Vous avez occupé ce poste auparavant. Pourquoi vous revenez ?

Réponse : S'il vous plaît, je n'ai jamais occupé ce poste, officiellement. J'assurais l'intérim pendant trois ou quatre mois. Mais, j'ai pu élaborer un projet de formation d'urgence de huit enseignants d'Éducation Physique et Sportive (Eps) de la Confejes (Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie). En outre, à l'époque d'Azali, de hautes négociations, engagées avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports du Gabon, m'ont permis de décrocher des bourses pour des professionnels de l'Eps. Je suis également co-initiateur de la Coupe de la Concorde en Football, avec la 1ère conseillère de l'ambassade de France de l'époque. [Pour rappel, cette compétition, asphyxiée

précocement, mettait en lice les champions de Maore, Ndzouani, Moili et Ngazidja. L'organisation variait d'une île à l'autre. Après juste deux éditions, elle est rentrée dans les oubliettes, faute de financement]. Je suis là sur nomination du président Azali. L'objectif, c'est développer la Jeunesse et le Sport.

Question : Après votre passage, avez-vous le sentiment d'avoir accompli votre mission ?

Réponse : Évidemment ! Je n'ai rien à ne me reprocher. Les trois ou quatre mois passé ici m'ont permis de faire quelque chose. Depuis mon départ jusqu'alors, il n'y a pas eu de formation d'enseignants d'Eps. Il est nécessaire de former des enseignants pour combler le vide qui handicape le développement du sport dans les lycées et collèges.

Question : Après votre départ, il y a eu progression ou régression ?

Réponse : A vous d'apprécier. Je n'ai aucun jugement à donner.

Question : Quelles sont vos priorités ?

Réponse : Le sport à l'école, seul moteur pour le développement des disciplines sportives aux Comores, la formation des professeurs d'Eps, la redynamisation de l'organisation



Ibouroi Mohamed Dir Jeunesse et Sports

des championnats scolaires, toutes les disciplines confondues, suivis par des phases nationales. Les divers regroupements permettront aux Fédérations civiles d'effectuer des opérations de détection des talents'.

Question : Que répondez-vous

à vos détracteurs qui vous accusent de n'avoir rien fait ?

Réponse : J'étais intérimaire juste un trimestre. Mais, les gars que j'ai formés et qui occupent de hautes fonctions dans le sport national illustrent le gros travail réussi. [Pour information, Zeodine Abdou, Directeur technique nationale

après de la fédération de football, Zainoudine Msoili, sélectionneur des Cœlacanthes jeunes, Adam's Zakaria, préparateur physique des Cœlacanthes (A), etc.]".

**Propos recueillis par
Bm Gondet**

ENVIRONNEMENT NATUREL

Conférence-débat sur la crise sismique à Mayotte

Hier soir, dans le cadre d'une conférence débat à la place publique de Moroni-Mtsangani, le responsable de l'Observatoire volcanologique du Kartahala (OVK) M. Hamid Soulé a animé une conférence intitulée « Tectonique, sismicité régionale et crise sismique à Mayotte ».

Dans un premier temps le conférencier a dressé un bilan général de la situation relative aux séismes à l'échelle mondiale. Il a profité pour donner un certain nombre de définitions des concepts utilisés notamment la caractérisation d'un séisme, le Mouvement des plaques tectoniques

à l'origine des séismes ainsi que la localisation des séismes au niveau mondial.

Sa conférence était basée plus sur des images qui permettaient à l'audience de mieux comprendre les explications. Depuis le début du processus, on aurait recensé quelques 700 séismes et dont la plu-

part étant de faible magnitude.

Le conférencier a donné un aperçu de l'activité tectonique sur le Rift Est-Africain pour permettre au public de se faire une idée plus large du mouvement des plaques et donc de se placer dans le cadre global de ce que les spécialistes appellent la tectonique des plaques qui est un modèle scientifique expliquant la dynamique globale de la lithosphère terrestre.

Pour expliquer la situation présente, il semblerait que pour l'heure deux thèses sont sur la table. La première est que les séismes actuels sont dus à la faille se trouvant à quelques kilomètres de Maore mais le problème est que l'on assiste à des répliques qui se succèdent sur une longue durée et c'est là qu'entre en ligne la seconde hypothèse d'un magma qui se serait installé dans la zone et qui en raison de sa fluidité entraîne cette succession de séismes. Mais pour justifier cette hypothèse, il est nécessaire de mobiliser des moyens scientifiques conséquents.

Face à la situation difficile dans laquelle vit la population à Mayotte, les autorités françaises ont semblé-t-il mis le paquet pour essayer d'apporter quelques explications dans un

sujet difficile. En effet, selon M. Soulé, à ce jour, il n'y a pas pour l'heure de méthodes scientifiques pour prévenir les séismes contrairement aux éruptions volcaniques ou les cyclones par exemples. Il n'existe que des pistes de recherches, c'est tout.

Il faut noter que des participants ont posé des questions sur le lien possible des séismes avec le Karthala. Le conférencier a répondu qu'à l'heure actuelle ce lien n'est pas établi.

En terminant sa conférence, le patron de l'OVK a tenu à rappeler quelques règles de bon sens pour la prévention du risque sismique. Il s'agit de l'information et de sensibilisation en direction du citoyen, la réduction de la vulnérabilité du bâti, notamment dans la mise en œuvre de règles de construction parasismiques, l'aménagement du territoire et enfin la préparation à la gestion de crise. En effet si des plans en tous genres existent, il reste beaucoup à faire dans la réalisation d'exercices.

Mmagaza

Proverbe du jour

**Le visage est
le miroir du cœur**



Mouvement des plaques tectoniques